

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/04/30-24	Assemblée : Règlement intérieur
Date et heure de la séance	30 avril 2026 à 19h00
Lieu	Salle de la Mairie à DRUGEAC
Date de la convocation	18 avril 2026
Président de séance	Olivier ROCHE
Secrétaire de séance	Jacques BRESSON
Nombre de délégués en exercice	27
Nombre de délégués présents	25
Nombre de pouvoirs	2
Présents ou représentés	27

Conseillers communautaires présents :

Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Delphine BRU
Valérie CABECAS
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Marie-Hélène CHASTRE
Didier DELTHEIL
René DUBOURG
Jean-Michel FABRE
Michel LAPORTE
Samuel LEBEAUX
Mireille LEOTY
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
François POUCHOT
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Chantal RIBOULET
Olivier ROCHE
Stéphanie SERIEIX
Laurence SOURZAT
Jean-Jacques VAISSIER

Représenté :

André ARNOULD	Andrée BROUSSE
Virgile LECLERC	Samuel LEBEAUX

Pouvoir donné à :

Absent :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/04/30-24

Assemblée : Règlement intérieur

Monsieur le Président expose que la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu « *l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.* »

Les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune d'au moins 3 500 habitants, sont également tenus d'établir dans les mêmes conditions leur règlement intérieur - Article L.5211-1 du CGCT, 2^{ème} alinéa.

Par conséquent, le Président demande au Conseil de voter son règlement intérieur.

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-1,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Vu le projet de règlement intérieur,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'adopter le règlement intérieur du conseil communautaire joint en annexe à la présente délibération ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 27

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 27

Votes pour : 27

Votes contre : 00

Fait à Mauriac, le 30 avril 2026,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jacques BRESSON

Olivier ROCHE